

Conseil Municipal du 14 octobre 2020 à 19H30

Compte-rendu

Présents : S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A. FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. HUMBERT, S. PEQUIGNET, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Absents / Excusés : F. BESIN procuration à J. GASTON, F. LAMBALOT procuration F. FLORI, J. LAMBOLEY.

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Fabien FLORI

Monsieur le Maire remercie Monsieur René BAZIN pour sa présence ce soir au Conseil Municipal et le suivi du dossier du Centre APF.

Il demande aux élus de respecter une minute de silence en mémoire à Monsieur Claude ELSAESSER, Président de la Pêche en rivière, récemment décédé.

Délibération n°71/2020

1. **Désignation secrétaire de séance :** Monsieur Fabien FLORI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°72/2020

2. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020.

Délibération n°73/2020

3. **Délégation du Maire, compte rendu aux élus :** Suite à la délibération 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :

A) *La Commune renonce à son droit de préemption*

- DIA transmise le 26 août 2020 par Me. Thierry BOILLIOD notaire à Belfort
Parcelles : section AC numéros 260 et 430 contenance 8a 75ca

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 1^{er} septembre 2020.

- DIA transmise le 25 septembre 2020 par M. TROUILLAT notaire à Rougegoutte. Parcelles : section A n° 57 contenance 62a 87ca et A n° 563 contenance 13a 10ca

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 25 septembre 2020.

- DIA transmise le 1^{er} octobre 2020 par M. BERTRAND notaire à Audincourt
Parcelles : section AB numéros 678 contenance 7a 61ca

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 1^{er} octobre 2020.

- DIA transmise le 9 octobre 2020 par M. CANDOTTO notaire à Belfort
Parcelles : section AC numéros 158 contenance 300m²

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 9 octobre 2020.

B) Décision

- Décision 2/2020
Notre assureur Groupama rembourse 75 € - mis en encaissement - à la Commune d'Etueffont (remise exceptionnelle COVID-19) sur les contrats d'assurance 2020.

C) APF : attribution des marchés suivants - signature

- Désamiantage des bâtiments 3 – 5 – 5 bis – 7 et 10
Entreprise CARDEM SAS à BISCHHEIM (67 800) : 98 622 € TTC
- Démolition pavillon d'entrée
Entreprise CODEP à ARCHES (88 380) : 21 999, 60 € TTC

D) Permis de construire

- La Commune délivre un permis de construire à la Piscine Béatrice HESS pour l'extension et la création de vestiaires
PC 90 041 20 A0005

E) Résiliation des contrats de gestion du cimetière

- Société EKSAE
- Société LOGITUD SOLUTIONS SAS

Délibération n°74/2020

4. **Aménagement Centre APF : Avant-Projet Définitif** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas RICHARD, assistant maître d'ouvrage qui est venu présenter, aux élus, les dernières décisions techniques à adopter.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier d'avant-projet de réhabilitation des bâtiments du centre APF pour un montant de base validée de 4 069 195 € HT comprenant des variantes retenues de 199 871 € HT et des variantes en cours de validation d'un montant de 64 983 € HT.

Délibération n°75/2020

5- **Demandes de subventions projet APF** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à déposer des dossiers de demandes de subventions concernant le projet APF dont l'offre de base validée est de 4 069 195 € HT.

Délibération n°76/2020

6- **Demandes de subventions aménagement dessertes et accès voirie centre APF** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à déposer des dossiers de demandes de subventions concernant l'aménagement des dessertes et voiries d'accès au centre APF.

Délibération n°77/2020

7- Subventions Associations :

- Association LesChatsTaffions : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 500 € à l'association LesChatsTaffions, nouvellement créée, pour son action en faveur des animaux.
- Association ANOA : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 500 € (correspondant à un mois de loyer) à l'association ANOA pour son action en faveur des personnes en difficulté.
- Association Des Anciens Combattants : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 300 € à l'association Des Anciens Combattants, pour son action en faveur du développement du tissu associatif et du devoir de mémoire.

Délibération n°78/2020

Délibération n°79/2020

- Délibération n°80/2020** - Association La Récréative : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 400 € à l'association La Récréative pour ses actions et manifestations au profit des enfants.
- Délibération n°81/2020** - Association Les R(h)apsod's du Vallon : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 500 € à l'association les R(h)apsod's du Vallon pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de la culture.
- Délibération n°82/2020** - Association Elan : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 150 € à l'association Elan pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village.
- Délibération n°83/2020** - Association Tennis Club : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 600 € à l'association du Tennis Club pour son action en faveur du développement du tissu associatif et sportif du village.
- Délibération n°84/2020** - Association Val Fleury : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 3 750 € (dont 1 800 € du Conseil Départemental) à l'association du Val Fleury pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de l'embellissement du village.
- Délibération n°85/2020** - Association ACCA : le Conseil Municipal, à la majorité (M. BEGUE, membre de l'association, ne participe pas au vote), décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 1000 € (dont 800 € de subvention exceptionnelle) à l'association ACCA pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village.
- Délibération n°86/2020** - Association ACAB : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 200 € à l'association ACAB pour son action en faveur de la jeunesse et du sport.
- Délibération n°87/2020** - Association Loisirs et Pêche d'Étueffont : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 500 € à l'association Loisirs et Pêche d'Étueffont pour son action en faveur du développement du tissu associatif du village.
- Délibération n°88/2020** - Association Jeunes Sapeurs-Pompiers : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 350 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour son action en faveur de la jeunesse.
- Délibération n°89/2020** - Association ASNT : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 1900 € à l'association ASNT pour son action en faveur de la jeunesse et du sport.
- Délibération n°90/2020** - Association Comité des Fêtes : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 1500 € à l'association du Comité des Fêtes pour son action en faveur du développement du tissu associatif et de l'animation du village.
- Délibération n°91/2020** - Association Banque Alimentaire de Franche Comté : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 250 € à l'association Banque Alimentaire de Franche Comté pour son soutien du public en difficulté.
- Délibération n°92/2020** - Association ELA : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 300 € à l'association ELA pour son action en faveur des personnes en difficulté.

- Délibération n°93/2020** - Association Bike Club Giromagny : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 150 € à l'association Bike Club Giromagny pour son action en faveur de la jeunesse et du sport.
- Délibération n°94/2020** - Association Domicile 90 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer pour l'année 2020, une subvention de 500 € à l'association Domicile 90 pour son action en faveur des personnes en difficulté.

Suite à un manque de bénévoles, notamment pour l'association du Val Fleury, Madame Sandrine ABONNEAU propose de faire un appel sur l'application ILLIWAP et sur le site internet de la Commune.

- Délibération n°95/2020** 8- Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention, entre le département et la Commune, pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

- Délibération n°96/2020** 9- Travaux d'enfouissement des réseaux secs par Territoire d'Energie 90 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'étude par Territoire d'Energie 90 pour la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de communication électroniques dans le cadre de l'aménagement de voirie Rue des Bois Sarclés, Projet APF.
La réalisation de cette étude sera rémunérée par la commune à Territoire d'Energie 90 au taux réel en vigueur, soit environ 2.52 % du montant prévisionnel des travaux HT.

- Délibération n°97/2020** 10- Modification des statuts communautaires : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le changement d'adresse du siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud sur Etueffont, au 26B Grande Rue.

- Délibération n°98/2020** 11- Mise à disposition personnels pour le Marché du Terroir: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer, pour deux agents concernés (un au service technique et l'autre au service administratif), les conventions de mise à disposition de personnel avec le Communauté de Communes des Vosges du Sud pour le Marché du Terroir.

- Délibération n°99/2020** 12- Désignation Délégué CNAS: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Céline FAUCHER pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale. Madame Sylvie JELSCH est désignée en tant que membre du personnel.
Un catalogue du CNAS sera distribué à tous les élus.

- Délibération n°100/2020** 13- Demande de Stockage et de débardage de bois sur la Commune d'Étueffont : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Commune d'Anjoutey à stocker son bois sur la place de dépôt, appartenant à la Commune d'Étueffont, située dans les Grands Bois, parcelle 3 et 16, d'octobre à décembre 2020, et à utiliser la route forestière pour l'évacuation. Un état de lieu sera fait par l'ONF avant et après cette opération.

- Délibération n°101/2020** 14- Renouvellement Bail Emetteur Orange : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de Bail entre la Commune et la Société Orange France relative à l'installation d'équipement technique sur le terrain dont la Commune est propriétaire (parcelle Cn°209, lieu-dit le « Mont Bonnet »), pour une durée de 12 ans. Le loyer annuel sera de 3200 € par an, révisable à chaque date d'anniversaire.

Délibération n°102/2020

15- **Procuration postale** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les agents administratifs à retirer et recevoir les envois de la Poste, percevoir les mandats de toutes catégories et acheter pour le compte de la Commune.

Délibération n°103/2020

16- **Motion Général Electric** :

Les Élus d'Étueffont approuve, à l'unanimité, la motion de soutien aux salariés de Général Electric

Les élus de la Commune d'Étueffont renouvellent leur soutien aux salariés de Général Electric.

Au mépris de tous ses engagements et après la suppression de 485 emplois en 2019, Général Electric annonce aujourd'hui la fermeture de la filière hydro-électrique sur le site de Belfort et la perte de 89 emplois.

C'est un nouveau coup dur pour notre Territoire et notre bassin d'emplois qui sont sacrifiés au profit des actionnaires américains.

Notre Territoire a une longue tradition industrielle.

A l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la Ville de Belfort s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XXème Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. A ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort et du Département est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains et les Terrifortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, Général Electric s'est engagé à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

En vérité, il n'y a eu de la part de Général Electric, aucune action réelle et sérieuse en faveur du maintien de l'activité industrielle à Belfort.

Compte tenu de la gravité de cette situation qui affecte tout notre Territoire, les élus de la Commune d'Étueffont demandent au gouvernement :

- Qu'il prenne ses responsabilités pour éviter un désastre industriel et social, préserver le savoir-faire de notre industrie ainsi que notre indépendance énergétique,
- Qu'il intervienne directement auprès du Directeur Général de Général Electric, Hugh BAILEY (ancien conseiller à Bercy de Monsieur le Président de la République) qui avait soutenu en d'autres temps, la reprise des activités Energies de Belfort par Général Electric !

17. informations diverses :

- Abat-sons de l'église : En très mauvais état et pour des raisons de sécurité, ils seront remplacés, avant l'hiver, par l'entreprise Morel pour un montant de 13722€.
- Sous Journée citoyenne : elle sera organisée, à la Base de Loisirs, le 14 novembre de 9h00 à 13h30 avec les chasseurs, les pêcheurs et les membres du Conseil Municipal. L'objectif fixé est d'abattre (hors sève) les arbres qui nuisent à l'ensoleillement du site.
- Journée du patrimoine : visite guidée autour du Mont Bonnet le dimanche 25 octobre 2020. Les inscriptions se font en Mairie.
- Comités Consultatifs : Vu l'heure tardive, ils seront présentés au prochain conseil.
- Plan de sauvegarde : Il date du 14 septembre 2014. Un exemplaire sera distribué à chaque élu pour travailler sur les compléments et modifications à apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Secrétaire de Séance

Fabien FLORI.



Le Maire,

Alain FESSLER.